

Transport de matières dangereuses

Formation de base

- Recyclage -

PROGRAMME DE LA FORMATION (CR/RB02)

2 jours | 14h00 | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Conducteurs transportant des matières des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes
- Détenir un certificat ADR 8.2 de BASE en cours de validité

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Actualiser les connaissances des conductrices et conducteurs (selon 8.2.2.5 de l'ADR, la formation de recyclage dispensée à intervalles réguliers doit porter sur les nouveautés, techniques ou juridiques, ou concernant les matières à transporter)
- Réussir l'examen final pour renouveler le certificat ADR conducteur de base

PÉDAGOGIE

Apports théoriques structurés (ADR, classes de matières, signalisation, équipements). La formation s'appuie sur une pédagogie active et participative. Ajustement du rythme et des contenus si nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation avec des quiz et questions pendant et après chaque fin de module (échange et corrections à chaud)
- Examen final éliminatoire avec 30 questions aléatoires. Seuil de réussite minimum requis : 70%

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le certificat acquis, le conducteur sera habilité à transporter des marchandises des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes.

ENCADREMENT

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

FIN DE FORMATION

- Délivrance du certificat ADR si l'examen est un succès
- Le stagiaire peut accéder aux modules de spécialisations

ACCESSIBILITÉ

APTH-BVT peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation info.handicap@apave.com

Transport de matières dangereuses

Formation de base

- Recyclage -

PROGRAMME

JOUR 1 - (7h)

ACCUEIL	Formalités administratives Tour de table
RÉGLEMENTATIONS	A.D.R. et T.M.D.
OBLIGATIONS DES INTERVENANTS	Expéditeur, chargeur, conducteur, destinataire
MARCHANDISES DANGEREUSES	États et comportements des matières
EXPÉRIENCES	Effectuées par le formateur
CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT	Chargement en commun, arrimage
LES EMBALLAGES	Marquages, marques, étiquettes danger et CLP
DOCUMENTS / ÉQUIPEMENTS	Certificat A.D.R., consignes écrites, document transport
SIGNALISATION / PLACARDAGE	Panneaux orange, plaques étiquettes
EXEMPTIONS 1.1.3.4 ET 1.1.3.6	Quantités limitées, quantités exceptées, quantités transportées

JOUR 2 - (7h)

EXERCICES INCENDIE	Feux sur simulateur
TRANSPORT	Circulation, tunnel, limitation de vitesse, stationnement
ACCIDENTOLOGIE	P.A.S., procédure consignes écrites
EXERCICE LIVRET	Qcm, étude de cas 1 transport
SÛRETÉ	Marchandises à haut risque
DÉCHETS	Récépissé, B.S.D. et Track déchet
TRAITEMENT DES EAUX	Matières classe 8 servant au traitement des eaux
TRANSPORT MULTIMODAL	1.1.4.2 de l'A.D.R.
CLÔTURE	Évaluation de la formation.
EXAMEN	QCM de 30 questions (aléatoires)

FIN DE LA FORMATION